

**Défendre une région, combattre une aberration**

Le *Comité des Citoyens Contre la Centrale à gaz de Cornaux et pour une utilisation responsable de l'énergie* (C5) a pris connaissance du dépôt de la demande par le Groupe-e d'un permis de construire pour sa centrale à gaz à Cornaux, ainsi que des diverses prises de position du gouvernement neuchâtelois, notamment sur les questions de pollution dans le canton qui ont suivi (afin de combattre les pics d'ozone provoqués par la circulation automobile).

Nous faisons les constatations suivantes :

1. La construction d'une centrale à gaz va à l'encontre de toutes les politiques énergétiques qui ont visé ces dernières années la réduction des rejets de CO<sub>2</sub>, au détriment notamment des consommateurs qui se sont vu imposer des taxes pour compenser ces émissions. L'exploitation de la centrale à gaz du Groupe-e sera équivalente aux émissions de 200'000 voitures supplémentaires sur sol neuchâtelois : même en ne roulant plus du tout dans le canton, les neuchâtelois et les neuchâteloises ne pourraient compenser une telle production de CO<sub>2</sub>.
2. Le canton de Neuchâtel possède un potentiel micro-technique et technologique considérable qui lui permettrait, si des investissements étaient consentis par les producteurs d'énergie, de développer une véritable industrie verte, notamment dans le domaine énergétique, et de rendre à terme le canton véritablement indépendant. La construction d'une centrale à gaz bloquera ce développement dans le canton durant des dizaines d'années et obligera ensuite le canton à importer du courant vert produit ailleurs. Les promesses du Groupe-e et du Conseil d'Etat sur l'« autonomie énergétique du canton » grâce à la centrale ne sont que de la poudre aux yeux (d'autant plus que cette centrale dépendra de gaz importé de Russie).
3. Malgré que les niveaux d'ozone mesurés dans la région de l'Entre-deux-Lacs soient en moyenne et depuis des années plus de 200 fois supérieurs aux limites imposées par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air, le Conseil d'Etat neuchâtelois refuse toujours de s'engager sur la question des impacts sur la santé d'une partie des habitants du canton. De plus, il soutient la construction d'un nouveau gros pollueur industriel dans une région qui paie déjà un lourd tribut. Le Conseil d'Etat se cache derrière des normes de pollution individuelle des installations qui ne tiennent pas compte des effets combinés des pollutions déjà existantes dans la région, et derrière un rapport d'impact qui ne traite pas de ces questions, pour refuser de répondre à cette question, ainsi qu'à la pétition que le C5 a déposée et qui a été classée sans suite.
4. Nous estimons que le Conseil d'Etat neuchâtelois n'est depuis longtemps plus en mesure de prendre des décisions rationnelles et responsables sur la construction de cette centrale à gaz, tant il a déjà été trompé par des informations partiales et partielles fournies unilatéralement par les promoteurs de cette centrale.

Les citoyens conscients des raisons pour lesquelles ce projet est ainsi poussé, et des problèmes que posera cette installation, refusent de se laisser faire. La bataille contre la centrale à gaz de Cornaux est lancée !